

Comment régler :

Une fiche d'inscription doit être remplie pour chaque élève et jointe à votre règlement.

Le tout sera remis le jour de la réunion d'inscription ou envoyé par courrier au secrétariat de la fédération :

Fédération des Écoles de Musique des Hauts Gardons
Maison de la communauté
48 110 Sainte Croix Vallée Française

Vous pouvez faire **3 chèques**, à l'ordre de la **Fédération des Écoles de Musique des Hauts Gardons**, chacun d'un montant égal au 1/3 du montant total dû. Ils seront encaissés trimestriellement.

Des aides sont possibles : demandez des renseignements auprès de votre association, ou au secrétariat, informations aussi le site internet www.fedemusique.fr

L'inscription ne sera pas validée sans la totalité du montant dû pour l'année.

Toute inscription entraîne le respect du règlement intérieur ainsi que des modalités de paiement.

Le règlement intérieur et les fiches d'inscription sont disponibles lors des réunions de rentrée, sur le site : www.fedemusique.fr ou sur demande au secrétariat.

Le règlement intérieur est à lire attentivement, il concerne l'organisation de la fédération des écoles de musique des Hauts Gardons. La fiche d'inscription est à signer par l'adhérent, il s'engage ainsi à respecter le cadre de notre école de musique.

Contacts des 4 associations qui constituent la fédération

<p>MUSIC'OLE Secteur St Germain de Calberte/ St André..... Babeth MERIC 06 67 10 25 55 babethmeric@gmail.com</p>	<p>ESPERLUETTE Secteur Collet / St Michel / Vallée longue Suzanne Malherbe 06 84 68 72 25 sp.malherbe@laposte.net</p> <p>Pour Vialas Martine Sillon msillon@mairievialas.fr</p>	<p>ATELIER MUSICAL Secteur Ste Croix VF Gabriac/ le Pompidou... Cathy BAULES 06 67 75 88 89 cbaules@gmail.com</p>	<p>ARCHE MUSICALE Secteur St Etienne VF/Moissac VF</p> <p>En recherche d'un.e bénévole pour être représentant et contact de l'Arche Musicale auprès de la fédération.</p>
---	--	--	---

Secrétariat Fédération

Evelyne SAINT MARTIN

Maison de la Communauté
 48110 SAINTE CROIX VALLÉE FRANÇAISE
 mardi et mercredi de 9h30 à 17h

07 52 07 05 52

fedeecolemusique@wanadoo.fr

Tous les renseignements : www.fedemusique.fr

Aide du Conseil départemental

Selon vos revenus, sous certaines conditions, vous pouvez bénéficier d'une aide importante du Conseil général pour l'accès aux sports et à la culture. Elle concerne chaque enfant et chaque adulte inscrits.

Si vous bénéficiez du RSA ou d'une ASS, normalement vous y avez droit.

Si vous n'êtes pas dans ce cas, mais que vos revenus sont de cet ordre, vous pouvez contacter l'assistante sociale qui fera une "évaluation sociale" pouvant vous ouvrir ces droits.

Vous ne pouvez demander cette aide qu'une fois par an. (Si par exemple votre enfant fait une autre activité qui coûte plus cher, il vaut sans doute mieux faire la demande dans ce cadre).

Pour faire votre demande il faut :

Remplir le formulaire "Accès aux sports et à la Culture" que vous pouvez demander lors de la réunion d'inscription ou au secrétariat de la fédération. Joindre impérativement votre attestation d'attribution d'un minima et un avis d'imposition (photocopies) et fournir le document joint « relevé de capitaux » ou un état des comptes de votre établissement bancaire. Un formulaire par personne.

D'autres aides sont disponibles :

MSA, CCSS, Pass'Jeunesse, Pass Culture pour les ados, n'hésitez pas à vous renseigner !

Contactez nous en cas de difficultés particulières, nous sommes ouverts à toutes propositions facilitant votre inscription. **07 52 07 05 52** nous sommes là pour vous aider.

La Fédération des écoles de musique des hauts gardsons.

C'est un groupement de quatre associations qui ont le même but, l'enseignement musical, il mutualise les enseignants, le matériel, la gestion administrative et les énergies, pour assurer au mieux sa mission.

Les associations ont pour rôle d'assurer:

La dynamique musicale auprès des populations locales dans leur propre secteur, la responsabilité de la relation aux élèves, l'organisation des cours, la gestion des lieux et la bonne utilisation des instruments.

Elles sont composées de toutes les personnes qui adhèrent à la fédération de fait en s'inscrivant.

Les adhérents :

Toute personne en s'inscrivant aux cours de musique devient membre de la fédération. Celle-ci a besoin de l'aide et de la participation de ses adhérents pour fonctionner au mieux, cela va de l'aide ponctuelle lors de fêtes à une participation aux réunions pour prendre des décisions quant à l'organisation et la bonne marche de la fédération.

LA FEDERATION EST UNE ASSOCIATION, ELLE A BESOIN DE VOUS!

Bureau de la Fédération :

Composé des membres des associations locales, il suit la vie de la fédération, établit le règlement intérieur, s'assure de la collecte des ressources, fixe et uniformise les tarifs des cotisations des cours, les salaires et indemnités de déplacement. Propose des projets pédagogiques en collaboration avec les enseignants, assure leur mise en place et leur suivi.

Le secrétariat (siège à Sainte-Croix VF) :

Il coordonne les professeurs et les membres du bureau, fait le lien avec les élèves, les professeurs, enregistre et perçoit les inscriptions, gère la comptabilité, fait le suivi administratif et monte les dossiers de subvention.

S'assure de la bonne mise en place des décisions du bureau.

Les partenaires :

Ils nous aident financièrement, **prennent en charge 72 % du coût réel des cours.** : La Communauté de Communes des Cévennes au Mont Lozère, le Conseil Départemental de la Lozère et l'état.

Les Communes du territoire nous aident par le prêt des salles et la mise à disposition des photocopieuses.

Vous ne payez que 28 % du coût réel des cours.

